

2022-0968
2022-04-14

Petite étiquette de conteneur – taille de 250 mL seulement

GROUPE	4A	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

IMA-jet

INSECTICIDE
SOLUTION

[Insecticide systémique à micro infusion]
[Arboriculture en mouvement][Contrôle antiparasitaire]

Insecticide systémique à micro-injection, à utiliser avec le système à injection Arborjet pour gérer l'infestation du longicorne asiatique, de l'agrile du frêne et du puceron lanigère de la pruche, pour l'injection dans les arbres de pépinières, d'aménagement paysager extérieur, et dans les zones forestières privées, municipales, provinciales et nationales.

PRINCIPE ACTIF:
Imidacloprid... 5%

N° D'HOMOLOGATION 31375 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL-RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT - POISON



IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Fabriqué et Distribué par : Arborjet Inc.
99 Blueberry Hill Road
Woburn, MA, 01801
T: 781-935-9070
www.arborjet.com

Contenu Net:

CONSULTER LA BROCHURE POUR PLUS D'INFORMATION AVANT D'UTILISER

RESTRICTIONS:

NOTE: Ne pas utiliser sur les arbres servant à produire des fruits, des noix ou du sirop pour la consommation.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif ou létal si ingéré. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Consulter la brochure ci-joint pour plus de mises en garde.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les abeilles. Ce produit est systémique et il est diffusé vers le haut dans l'arbre. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus dans le pollen des fleurs et/ou le nectar, par suite des injections dans les arbres. Consulter le brochure ci-joint pour plus de mises en garde environnementales.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'exposition, appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Consulter la brochure ci-joint pour d'autres consignes de premiers soins.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

IMA-jet

INSECTICIDE
SOLUTION

[Insecticide systémique à micro infusion]
[Arboriculture en mouvement][Contrôle antiparasitaire]

Insecticide systémique à micro-injection, à utiliser avec le système à injection Arborjet pour gérer l'infestation du longicorne asiatique, de l'agrile du frêne et du puceron lanigère de la pruche, pour l'injection dans les arbres de pépinières, d'aménagement paysager extérieur, et dans les zones forestières privées, municipales, provinciales et nationales.

PRINCIPE ACTIF:
Imidacloprid... 5%

N° D'HOMOLOGATION 31375 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL-RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT - POISON



IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Fabriqué et Distribué par : Arborjet Inc.
99 Blueberry Hill Road
Woburn, MA, 01801
T: 781-935-9070

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif ou létal si ingéré. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver les mains abondamment à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

Sensibilisant cutané potentiel. Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions cutanées allergiques chez certaines personnes. Tenir les enfants et les animaux familiers à l'écart des sites traités dès l'application jusqu'à ce que l'injection et l'absorption soient complètes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL (EPP)

Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques ainsi qu'une protection pour les yeux lors du mélange, remplissage, application, nettoyage et réparation et pendant l'enlèvement des appareils d'injection des arbres. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:	
En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.• Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Vous pouvez aussi communiquer avec Infotrac, Centre d'Information pour Urgences Chimiques au 1-800-535-5053	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe aucun antidote. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Appliquer ce produit seulement comme indiqué sur l'étiquette. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas mélanger le produit et ne pas charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres autour de têtes de puits ou de systèmes aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les abeilles. Ce produit est systémique et il est diffusé vers le haut dans l'arbre. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus dans le pollen des fleurs et/ou le nectar, par suite des injections dans les arbres. Les applications dans les arbres tels que l'arbre de soie, le frêne, l'érable négondo, le marronnier, l'orme, le micocoulier, le marronnier d'Inde, l'érable, le sorbier des oiseleurs, le peuplier, le sycomore, le platane de Londres et le saule doivent être faites après la floraison. L'application post-floraison réduit le risque, nonobstant certains résidus pourraient être transférés pour la prochaine saison.

Ne pas faire plus d'une application par arbre par année.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue.

MODE D'EMPLOI

IMPORTANT: Lire l'étiquette à complet avant l'utilisation. Le non-respect des instructions figurant sur l'étiquette peut entraîner une suppression irrégulière ou des dommages aux cultures. Le fait de ne pas suivre le mode d'emploi pourrait causer des blessures aux personnes, aux animaux et à l'environnement. Il incombe à l'acheteur d'accepter et comprendre toutes les directives figurant sur l'étiquette.

Avant d'appliquer l'IMA-jet, identifier correctement le parasite et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les arboristes.

USAGE RESTREINT

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que de la manière autorisée. Seules les personnes détentrices d'une accréditation ou d'un permis appropriés d'application de pesticides, reconnus par l'organisme de réglementation provincial ou territorial où elles exercent cette fonction, peuvent utiliser ce produit.

TRAITEMENT DES ARBRES

IMA-jet est un insecticide systémique à utiliser pour la suppression du longicorne asiatique, de l'agrile du frêne et puceron lanigère de la pruche dans les arbres ornementaux et les arbres paysagers. Utiliser IMA-jet selon le mode d'emploi indiqué, sur les arbres dans les zones résidentielles, commerciaux et d'entreprises, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, arbres de rue, terrains de jeux et terrains de sports, foresterie commerciale, arbres de verger à graines, dans les pépinières, et dans les forêts récréatives privées, municipales, fédérales, provinciales, régionales et locales.

Moment d'effectuer le traitement

Les signes et les symptômes de d'une infestation d'agriles du frêne peuvent ne pas sembler évidentes de prime abord dans les arbres. Faire l'application lorsque l'infestation a été détectée dans votre région (ou dans un rayon de 24 km) et les arbres semblent sains. Faire aussi l'application lorsque quelconque de ces insectes indiquées sur l'étiquette infestent et se nourrissent de l'arbre. Utiliser le taux le plus élevé figurant sur l'étiquette pour l'insecte ciblé pour les arbres de plus de 30 cm (DHP) et pour les arbres plus petits mais déjà visiblement infestés. Ne pas faire plus d'une application par arbre par année. Surveiller l'état de l'infestation afin de déterminer le besoin de répéter le traitement.

Le besoin d'appliquer peut être déterminé selon une surveillance historique du site, les données ou les expériences précédentes, la prise de sujets adultes durant la présente saison et d'autres méthodes. En raison des possibles dommages foliaires ou une faible (lente) efficacité de l'absorption, ne pas appliquer sur les arbres stressés par la sécheresse ou les températures excessives.

Procédure d'injection de base

Ce produit doit être inséré dans l'aubier de l'arbre, le tissu vasculaire qui permet la diffusion de l'eau vers le haut de l'arbre. L'IMA-jet se diffuse du site d'application au couvert de l'arbre. L'activité systémique se produit seulement lorsque l'ingrédient actif est transféré vers les parties aériennes de l'arbre. Faire l'application autour de la base de l'arbre. Injecter dans les racines de l'arbre, en les exposant par des excavations exploratoires menées avec soin, ou alternativement dans les renflements des racines ou dans le tissu tout juste au-dessus des renflements de racines, en localisant le site d'injection dans les premiers xylèmes (c'est-à-dire, l'aubier). Faire les trous à travers l'écorce et l'aubier de l'arbre à une profondeur d'au moins 10 mm. En utilisant l'Arborjet Arborplug, percer des trous d'au moins 15 mm de profondeur dans l'aubier.

Calcul du taux d'application

Les dosages et les nombres d'applications sont basés sur le diamètre de l'arbre.

Pour déterminer le taux d'application/ dose par arbre :

- 1) Mesurer le diamètre de l'arbre en centimètres à hauteur de poitrine (135 cm du niveau du sol) pour établir le Diamètre à Hauteur de Poitrine (DHP). (En cas de mesurer la circonférence de l'arbre, il faut diviser la circonférence par 3 pour obtenir le DHP en centimètres.)
- 2) Pour calculer le nombre de sites d'injection il faut diviser le DHP en centimètres par 5.

- 3) Multiplier le DHP de l'arbre par la dose d'application (voir le tableau ci-dessous pour sélectionner la dose appropriée) pour calculer la dose totale en millilitres par arbre.
- 4) Diviser la dose totale par le nombre des sites d'injection pour déterminer la dose requise par site d'injection.

Exemple: Pour un arbre avec un DHP de 30 centimètres (ou circonférence de 90 centimètres) et pour délivrer un taux d'application de 3,2 mL:

- 1) $DHP = 30$ (circonférence $90 \div 3 = 30$)
- 2) Diviser le DHP de 30 par 5 = 6 sites d'injection.
- 3) Multiplier le DHP de 30 par 3,2 mL = 96 mL dose totale par arbre.
- 4) Diviser 96 mL par 6 sites d'injection = 16 mL par site d'injection pour délivrer la dose requise.

Déterminer les sites d'injection dans les tissus en croissance active (c'est-à-dire « sommet », non « vallées »), et éviter les plaies des arbres et des vieilles sites d'injection. Le nombre et l'espacement des sites d'injection peuvent varier pour augmenter la vitesse d'application et s'adapter à l'aptitude d'un certain site de l'arbre pour y faire l'injection, nonobstant ne pas placer les sites d'injection espacés de moins de 5 cm ou séparés de plus de 20 cm.

Équipement d'application

IMA-jet est conçu pour être utilisé avec le Système d'Injection d'arbres Arborjet ou à l'aide de divers systèmes d'injection d'arbres. Ces systèmes doivent être résistants aux produits chimiques. Pour tous les systèmes d'injection, lire attentivement et suivre à la lettre le mode d'emploi du fabricant. Pour les systèmes d'application fermés seulement.

Usage d'IMA-jet

Utiliser ce produit tel que formulé. Ne pas mélanger avec de l'eau. Ne pas élaborer ce produit sous la forme d'autres produits finis. Ne pas laisser le site d'application sans surveillance durant le traitement. S'assurer qu'il n'y a pas de fuites provenant des trous obstrués à l'aide de bouchons après l'injection du produit dans les arbres.

Applications à utiliser dans les arbres énumérés

Ne faire aucune application lorsque les arbres sont dans leur période de floraison pour toutes les espèces d'arbres indiquées sur l'étiquette, sauf la pruche.

Pour les arbres ayant un diamètre inférieur à 30 cm, utiliser la dose inférieure indiquée contre l'organisme nuisible visé sauf si les arbres sont visiblement infestés. Si l'arbre est visiblement infesté, utiliser la dose supérieure indiquée contre l'organisme nuisible visé.

Laisser un espace d'environ 15 entre les trous d'injection, autour de la base de l'arbre. Injecter la dose spécifiée, en laissant une distance de 5 à 20 cm entre les applications.

Arbre-hôte	Insecte nuisible	cm DHP Plage	Dose mL/cm DHP	mL Dose/Arbre Plage	Commentaires
Frênes (incluant frêne vert, blanc, noir et bleu)	Agrile du frêne	15 - 30 > 30	1,6 - 3,2 3,2	24 - 96 96 +	Appliquer au moins 30 jours avant l'éclosion des œufs ou le vol des adultes et aux arbres dont le tissu vasculaire n'est pas endommagé.*
Orme, érable, bouleau, saule, érable à feuilles composées, marronnier d'Inde, marronnier, sorbier des oiseleurs, frêne, peuplier, arbre de soie, platane de Londres, micocoulier et sycomore	Longicorne asiatique	15 - 30 > 30	1,6 - 3,2 3,2	24 - 96 96 +	Appliquer au moins 30 jours avant l'éclosion des œufs ou le vol des adultes et aux arbres dont le tissu vasculaire n'est pas endommagé.*
pruche de l'Est	puceron lanigère de la pruche	15 - 30 > 30	0,8 - 1,6 1,6 - 2,4	12 - 48 48 - 72+	Appliquer au début du printemps, avant la rupture des bourgeons; En variante, appliquer à la fin de l'été, lorsque les pucerons reprennent l'activité d'alimentation

* Les arbres dont le tissu vasculaire est endommagé par les larves ne diffuseront pas l'ingrédient actif de l'insecticide, ce qui se traduira par une efficacité réduite du traitement.

Pour les arbres susceptibles d'être visités par des pollinisateurs (arbre de soie, frêne, érable à feuilles composées, marronnier, orme, micocoulier, marronnier d'Inde, érable, sorbier des oiseleurs, peuplier, sycomore/platane de Londres et saule), les applications doivent être faites après la floraison.

RESTRICTIONS

NOTE: Ne pas utiliser sur les arbres servant à produire des fruits, des noix ou du sirop pour la consommation.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Tout le produit inutilisé doit être retourné au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES: Entreposer dans un endroit frais et sec, au-dessus de 7.2° C. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Garder à l'abri du gel. Garder à l'écart de la chaleur excessive.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Les déchets venant de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS: Contenant non réutilisable. Ne pas réutiliser ou remplir le contenant. Offrir pour son recyclage, si disponible, ou percer et éliminer la bouteille vide dans un site d'enfouissement sanitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que l'IMA-jet contient un insecticide du Groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'IMA-jet à d'autres insecticides du Groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'IMA-jet ou les insecticides du même Groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée (IMP) comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer IMA-jet, identifier correctement le parasite et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes locaux, provinciaux ou en IMP.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arborjet Inc, par Internet à www.arborjet.com ou par téléphone au numéro 781-935-9070.